



HAL
open science

La bourgeoisie catholique au Conseil d'État (1789-1914)

Antoine Perrier

► **To cite this version:**

Antoine Perrier. La bourgeoisie catholique au Conseil d'État (1789-1914). Revue d'histoire de l'Église de France, 2015, 101, pp.141 - 155. 10.1484/J.RHEF.5.107561 . hal-02945190

HAL Id: hal-02945190

<https://sciencespo.hal.science/hal-02945190>

Submitted on 22 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TRAVAUX ET ENQUÊTES

La bourgeoisie catholique au Conseil d'État (1879-1914)

« Elle était, en fait, de ces bonnes catholiques qui vont le dimanche à la messe de onze heures, font leurs pâques, et prennent soin de manger et de faire manger maigre autour d'elles les jours d'abstinence. Par les temps d'orage où la foudre tombe fréquemment sur les hauteurs du mont Noir, elle manifeste aussi ses sentiments religieux en s'enfermant dans un placard avec un chapelet. »

Marguerite YOURCENAR, *Archives du Nord*,
[Paris], 1977, p. 212.

Le portrait de sa grand-mère Noémi de Crayencour (1828-1909) par Marguerite Yourcenar laisse deviner le mépris amusé de l'auteur d'*Archives du Nord* pour la religion des « bons catholiques », dont l'esprit se résume à une superstition idiote pour les femmes, et à l'ennui d'une messe conformiste pour les hommes. La piété, offerte au spectacle des autres, est alors sans valeur. Moquer le catholicisme bourgeois est déjà un lieu commun des lettres à la fin du XIX^e siècle et, si tant est que la littérature nous informe d'un sentiment dans l'air du temps, sa mauvaise réputation est générale. Huysmans déplorait, par la voix d'un de ses personnages, « la sobriété de l'esprit, la continence des postulations, le bon sens de la prière, la bourgeoisie de l'âme »¹. On voit alors les valeurs du monde bourgeois transposées dans l'ordre religieux, où elles sonnent comme des oxymores.

Il est possible de définir le bourgeois comme le détenteur de capitaux, culturel, économique et, en l'espèce, juridique, et dont le monde s'autonomise, selon la définition qu'en donne Bernard Groethuysen², de la tutelle de l'Église³. Le catholicisme

1. J.-K. HUYSMANS, *Là-bas*, [Paris], 1985 (Coll. Folio, 1681) [éd. orig. Paris, 1891], p. 170.

2. B. GROETHUYSEN, *Origines de l'esprit bourgeois en France*, t. I, *L'Église et la bourgeoisie*, [Paris], 1977 (Coll. Tel, 21) [éd. orig. Paris, 1927 (Bibl. des idées, 1)]. En 2003, cet ouvrage a fait l'objet d'un numéro des *Cahiers du Centre de recherches historiques* intitulé « Catholicisme et bourgeoisie : Bernard Groethuysen » et publié sous la direction de Catherine Maire et Bernard Hours.

3. Pour une approche critique de cet auteur majeur, voir l'article de C. MAIRE, « Aux origines de l'esprit bourgeois en France : pour une relecture de Bernard Groethuysen », dans *Cahiers du*

bourgeois serait alors, pour suivre les traces de l'auteur des *Origines de l'esprit bourgeois en France*, comme la seule « métaphore » de la sécularisation ⁴. Pour nous, il s'incarnera dans des individus en chair et en os, c'est-à-dire les membres du Conseil d'État.

L'historien et la foi des tièdes

Le fond du problème se résume en des termes clairs pour l'historien. La montagne à gravir a deux versants.

Le catholicisme bourgeois pose tout d'abord le problème d'une sincérité douteuse : comment définir l'identité d'un groupe par une croyance personnelle, alors même que ce groupe se définit comme un monde de normes et de conventions ? Comment distinguer l'élan du cœur d'un calcul mondain dans une religion qui promet le malheur aux riches, et pire encore aux « tièdes » ⁵ ? C'est toute la question soulevée par Émile Poulat dans un colloque récent sur les chrétiens modérés : un modéré est-il modérément catholique, ou peut-il être un catholique fervent qui parle modérément ⁶ ? Dans le registre de l'histoire sociale, la charité des élites ferventes du XIX^e siècle pose problème à ses nombreux historiens, qui sont amenés à excuser les élites de leur bourgeoisie pour sauver la grandeur de leur foi et la hauteur de leurs œuvres ⁷. Nous ne reprenons pas à notre compte l'idée de modération ; celle-ci est plutôt lisible dans le champ politique, dans le cadre des renouvellements récents de l'historiographie religieuse depuis les années 1970 ⁸. Nous nous intéressons ici plutôt à une catégorie de sociologie historique. Elle ne se résume pas à un positionnement par rapport au régime républicain, ou plus généralement par rapport à la modernité, mais peut se définir comme une façon de ressentir et de penser. Quant aux pratiques charitables, elles ne sont pas réellement du goût de notre bourgeoisie discrète, ce qui nous fait toucher le second problème.

Centre de recherches historiques, n° 32 (oct. 2003) [« Catholicisme et bourgeoisie : Bernard Groethuysen », p. 9-32, disponible en ligne, à l'adresse : <http://ccrh.revues.org/265> [site consulté le 19 mars 2015]. De façon générale, le dossier consacré à Groethuysen souligne le caractère contestable de sa méthode historique, qui consiste à comprendre le bourgeois à travers les discours des prédicateurs du XVIII^e siècle. À bien des égards, son bourgeois moderne fait surtout penser à ses contemporains — l'ouvrage date de 1924 —, et c'est à ce titre que nous employons, pour illustrer davantage que pour démontrer, les apports d'un des rares auteurs qui ne s'est pas intéressé au catholicisme sous l'angle ecclésial (voir aussi M. GAUCHET, « Avènement de l'esprit bourgeois ou naissance de l'idéologie ? », dans *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n° 32 (oct. 2003), p. 143-155, disponible en ligne, à l'adresse : <http://ccrh.revues.org/278> [site consulté le 19 mars 2015]).

4. C. MAIRE, « Aux origines de l'esprit bourgeois... ».

5. « Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai de ma bouche » (Apoc. 3, 14-16).

6. É. POULAT, « À la recherche des catholiques modérés : de quoi et de qui s'agit-il ? », dans J. PRÉVOTAT et J. VAVASSEUR-DESPERRIERS (éd.), *Les « chrétiens modérés » en France et en Europe (1870-1960)*, Villeneuve-d'Ascq, 2013 (Histoire et civilisations), p. 45-62.

7. Question qui occupe particulièrement Matthieu Brejon de Lavarnée, qui écrit en effet : « Pour revenir aux confrères de Saint-Vincent-de-Paul, c'est, nous semble-t-il, trop fort acheter la paix sociale que de la payer de sa personne. Visiter chaque semaine, pendant toute une vie, une à plusieurs familles pauvres, donner son argent mais surtout son temps jusqu'à son dernier souffle, c'est décidément trop pour un bourgeois seulement apeuré par la perspective d'une hypothétique révolution, même fille de la misère » (M. BREJON DE LAVERGNÉE, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIX^e siècle (1833-1871) : un fleuron du catholicisme social*, Paris, 2008 (Histoire religieuse de la France, 34), p. 538).

8. Br. DUMONS et Chr. SORREL (dir.), *Le catholicisme en chantiers*, Rennes, 2013 (Histoire), p. 11.

Pour reprendre les termes de Groethuysen, le catholicisme du bourgeois est « très réduit, assez incolore, abstrait et sec »⁹. Autrement dit, il échappe à la mesure de l'historien, qui trouve plus de confort dans la vie des saints ou des hommes d'œuvre. La continence de la religion peut alors se traduire par son absence, quand le bourgeois ne laisse aucune trace d'une pratique très maigre. Traditionnellement, l'histoire religieuse contourne ce problème de l'identité catholique en prenant pour objet des lieux de nature confessionnelle (associations¹⁰, revues...) plus ou moins explicite, où la foi est donnée car elle est comme sertie dans un lieu et contenue dans l'esprit d'une institution. Dans le cadre de lieux neutres, du moins en apparence, comme le Conseil d'État, la foi ne peut apparaître sur aucun fond particulier, et l'historien doit affiner ses approches. Dans un autre registre, les travaux se consacrent à l'étude d'une âme revendiquée catholique, notamment les saints à l'époque moderne, ou de grandes figures politiques, comme Albert de Mun ou François de Menthon.

En somme, l'historien est conduit à disjoindre la foi de la bourgeoisie ou condamné à l'ignorer, faute de traces.

Il est pourtant nécessaire de lever ces difficultés dans une perspective d'histoire religieuse des élites. Si l'historien ne doit pas se mesurer à Racine pour juger de la sincérité d'une foi¹¹, il ne peut ignorer une part très importante du peuple des fidèles. Émile Poulat parlait, dans sa contribution au colloque cité plus haut, d'une *terra incognita* entre le catholicisme intransigeant et le catholicisme social¹². Plus grave encore, l'historien ne saurait ignorer une variable qui est un facteur d'explication du comportement et de l'engagement dans le monde. Notre recherche sur les membres catholiques du Conseil d'État lors de la question congréganiste (1900-1904)¹³ a montré qu'une ligne catholique se dégageait au sein de l'assemblée générale du Conseil, et que les identités confessionnelles déterminaient les prises de position juridiques. L'historien est alors confronté au danger d'une variable invisible mais majeure. Comment peut-il dépasser les apparences fades de sa tiédeur, et désamorcer les pièges de sa discrétion ?

Pour lever cette contradiction, il faut donner un étalon à la foi des tièdes, et l'historien peut la saisir par un travail d'indicateurs. Ensuite, une recherche doit renoncer à excuser le catholique de sa bourgeoisie, mais chercher au sein de ce monde de formes, au cœur de sa sociologie, les clés de compréhension de sa religion. C'est le sens de notre pari : la bourgeoisie de l'âme dont parle Huysmans, c'est bien l'âme de la bourgeoisie. La « foi des tièdes », pour associer deux termes que le monde voudrait séparer, est une ressource capitale pour l'historien des religions ou de la République.

Nous proposons ici un pari méthodologique. Loin d'avoir l'ambition de percer le secret du cœur des membres du Conseil d'État, nous pensons que cette population

9. *Ibid.*, p. 50.

10. On pense surtout ici aux associations de laïcs à la nature catholique explicite (voir par exemple D. MOULINET, *Laïcat catholique et société française : les comités catholiques (1870-1905)*, Paris, 2008 [Histoire religieuse de la France, 33]), ou même non officielle, même si ses membres se disent catholiques, comme c'est le cas de la Ligue sociale d'acheteurs (voir M.-E. CHESSÉL, *Consommateurs engagés à la Belle Époque : la Ligue sociale d'acheteurs*, Paris, 2012).

11. J. RACINE, *Athalie*, Paris, 1691, acte I, sc. I, p. 4 : « La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ? »

12. É. POULAT, « À la recherche des catholiques modérés... », p. 50.

13. A. PERRIER, *La foi des tièdes : les membres catholiques du Conseil d'État et la querelle congréganiste (1900-1904)*, mém. de master, dir. P.-A. Rosental, Institut d'études politiques de Paris, 2014, dactyl.

constitue un terrain d'étude intéressant pour mettre au jour des outils susceptibles de mesurer la foi des tièdes. Ces bourgeois singulièrement discrets, obligés par leur devoir de réserve de fonctionnaires, juristes impeccables, d'une beauté morale déroutante, ont été confrontés à un contexte de crise en 1901 : la querelle congréganiste¹⁴. Lors de cette expérience, dans une opération chimique, le catholicisme bourgeois est apparu à l'historien comme une structure mentale essentielle des membres du Conseil d'État. Leur catholicisme, d'une continence remarquable, faisait la différence avec les protestants, les républicains ou les francs-maçons. Il ne s'agit pas, ici, de rendre raison des rapports complexes entre la République et les catholiques qui la servent au Conseil d'État. Cet article se consacre plutôt à la méthode qui a présidé à la prosopographie de ce groupe, et se propose d'expliquer comment révéler et comment comprendre le catholicisme de la bourgeoisie. Le fond de la question congréganiste doit simplement rappeler l'importance de ce facteur pour expliquer le positionnement d'une bourgeoisie décrite souvent comme conservatrice et libérale. Il s'agit autrement, pour suivre Léon Daudet, de « battre le libéral pendant qu'il est tiède »¹⁵.

Les catholiques du Conseil d'État

Au départ de notre recherche sur les membres catholiques de la haute assemblée, la question de leur nombre et de leur identité se posait : qui était catholique dans le Conseil d'État de 1879 ? Cette question nous invitait à une certaine prudence : il fallait renoncer à sonder les âmes, et même à prétendre à des certitudes. Un impénétrable mystère, selon les termes de Gabriel Le Bras¹⁶, entourerait toujours les membres du Conseil. Il s'agissait de saisir, à travers les matériaux à notre disposition, les limites d'un monde, autrement dit de mesurer la présence de la bourgeoisie catholique au sein du Conseil d'État. Nous ne cherchons pas des catholiques sincères, mais les manifestations sociales possibles d'une identité catholique, qui repose sur une série de critères qu'il est possible de définir. Il ne s'agissait pas de jouer à l'officier d'état civil en séparant les baptisés des autres. Pour contourner les apparentes difficultés de ce choix par un exemple, ce qui nous aurait intéressé dans un abbé de Pradts — le prêtre incroyant de *La ville dont le prince est un enfant* de Montherlant —, ce n'est pas tant le fond de son sentiment (fort vicié), mais plutôt la façon dont il se présente au monde, comme un prêtre exemplaire, et ce que l'on pourrait rapporter, dans son attitude, à un monde catholique dont il est un fidèle représentant. C'est une façon de penser, de sentir et de réfléchir, une culture peut-être, qui dessine les frontières du catholicisme bourgeois et qui se laisse saisir par des indicateurs.

Nous laissons de côté toutes les questions déchirantes de la conscience du fonctionnaire obligé d'appliquer une politique qui va contre son Église, ou au moins contre son univers mental et sentimental. Seule la première partie de notre enquête intéresse cet article, bien qu'il faille garder en tête qu'une prosopographie religieuse des hauts

14. Il nous est impossible de nous attarder sur cette question. On s'est notamment appuyé ici, en plus de nos propres recherches, sur J. LALOUETTE et J.-P. MACHELON (éd.), *Les congrégations hors la loi ? Autour de la loi du 1^{er} juillet 1901*, [Paris], 2002, et Chr. SORREL, *La République contre les congrégations : histoire d'une passion française (1899-1914)*, Paris, 2003 (Histoire).

15. L. DAUDET, *Courrier des Pays-Bas*, t. II, *Les horreurs de la guerre*, Paris, 1928, p. 231.

16. « La foi d'un homme, d'un peuple, s'enveloppera toujours de nuit. Comment découvrir tout son contenu, toutes ses racines, toute sa force ? À côté des mystères divins, voici l'un des mystères humains : n'attendons point la pleine lumière » (G. LE BRAS, *Études de sociologie religieuse*, t. II, *De la morphologie à la typologie*, Paris, 1956 (Bibl. de sociologie contemporaine), p. 563).

fonctionnaires n'est pas vaine, dans la mesure où elle est un facteur d'explication et de lecture des assemblées générales du Conseil d'État. Le contexte des premières années de la République renforce la difficulté du sujet : c'est le moment où, selon Jean-Pierre Machelon, on oblige les serviteurs de l'État à une loyauté sans faille¹⁷. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'État est épuré de ses membres réputés cléricaux en 1879¹⁸. Il devient d'autant plus indispensable de taire sa foi.

L'enquête a donc débuté par une étape systématique, qui a porté sur une population de trois cent soixante-sept membres du Conseil, qui ont intégré l'assemblée en 1879 et 1914 soit par le concours, soit par une nomination au tour extérieur, soit en tant que directeur d'une administration centrale¹⁹. Notre méthode, face à une population aussi grande, a été celle de l'entonnoir. À partir du *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État*²⁰, des dossiers nominatifs de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur²¹, du catalogue de la Bibliothèque nationale — pour identifier les œuvres publiées par les membres — et du *World Biographical Information System Online* (WBIS Online)²², toutes les notices trouvées sur les membres ont été consultées. Un tableau a servi à recueillir les indices, les traces d'une appartenance au catholicisme. Une base de faire-part la plus large possible a été constituée à travers diverses sources²³. On a pu en tirer certains indicateurs, que nous allons détailler, afin de faire

17. L'auteur en explique parfaitement les mécanismes, mais, au regard des résultats de notre travail, ses conceptions sont parfois excessives : « Le fonctionnaire tenu, comme auparavant, à un loyalisme sincère envers la République, mais ne pouvant être républicain sans être anticlérical et anticlérical sans être gouvernemental, vit ainsi sa liberté d'opinion pratiquement anéantie » (J.-P. MACHELON, *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, 1976 (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 206), p. 334).

18. V. WRIGHT, « L'épuration du Conseil d'État : juillet 1879 » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 19 (1972), p. 621-653.

19. Quelques individus ont été rajoutés, entrés notamment avant 1879, en raison de leur rôle dans les débats sur les congrégations. Pour les directeurs d'administration centrale, il s'agit de hauts fonctionnaires dits « en service extraordinaire » au Conseil le temps de leur fonction dans l'administration.

20. R. DRAGO, J. IMBERT, J. TULARD et Fr. MONNIER (dir.), *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État (1799-2002)*, [Paris], 2004. Ce dictionnaire offre surtout la synthèse des informations contenues dans les dossiers de personnel du Conseil d'État et parfois dans ceux de la Légion d'honneur. À de très rares exceptions près, les notices se limitent au squelette de la vie administrative des individus. L'ouvrage est donc un excellent point de départ pour étudier les modalités d'entrée au Conseil et pour décrire des trajectoires administratives, mais il ne renseigne pas sur la sociologie des membres, à l'exception, pour certaines notices, de la profession du père. Il reste dans les limites de la source « officielle », et tout détail dépassant les bornes de la vie administrative relève plutôt d'un exotisme qui ponctue de temps en temps la fiche d'un membre original.

21. Ces dossiers, conservés aux Archives nationales, sont entièrement consultables en ligne dans la base Léonore, à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore> [site consulté le 22 mars 2015]. Comportant généralement des documents administratifs de la Grande Chancellerie (fiche matricule des légionnaires, récépissé de paiement, procès-verbal de remise de décoration, correspondance) et quelques informations relatives à la carrière administrative (état de service) et à la vie personnelle (extrait du registre des naissances, parfois certificat de décès et faire-part), ils sont utiles pour vérifier d'autres informations et compléter des fiches lacunaires (profession du père, date du décès), et pour certains faire-part.

22. Cette base, consultable en ligne à l'adresse <http://db.saur.de/WBIS> [site consulté le 22 mars 2015], condense de nombreux dictionnaires biographiques, contemporains ou non des individus qui en composent les entrées. L'interrogation de la base se fait par nom : on trouve ensuite toutes les notices, par une recherche transversale, dans les dictionnaires de la base. Un tiers de notre échantillon ne possédait pas de notice.

23. À savoir les collections de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (collection de vingt-six volumes de la bibliothèque (1846-1908), collection Villaret (1856-1906) et « Recueil de

un premier repérage : certaines activités ou relations ont fondé de façon certaine l'identité catholique ou nous ont invité, du moins, à des enquêtes plus approfondies.

Une deuxième recherche a permis d'affiner les premiers résultats à partir des cas jugés intéressants, soit une centaine de membres. Des outils plus pointus ont alors été utilisés, comme la base Roglo ²⁴, qui permet d'analyser finement les généalogies, et l'entrée des noms complets des membres sur la base numérique Gallica nous a donné accès aux bulletins de sociétés, aux journaux et aux notices non répertoriées par le *World Biographical Information System* où un membre était cité. Des informations très précises sont alors accessibles. Les dossiers administratifs des membres du Conseil d'État, versés par le secrétariat général aux Archives nationales ²⁵, et ceux des autres administrations, distribués à la portion congrue, ont également été consultés. Ces deuxièmes sources, plus sèches, donnaient de façon épisodique des éclairages majeurs. Cette recherche plus ciblée a également permis de contacter certains descendants, uniquement de la deuxième génération, qui nous ont accordé des entretiens ou fourni des documents.

Des travaux similaires ont mobilisé, pour des raisons différentes, une partie de ces sources. Ils ont servi de matière supplémentaire, comme ceux de Maurice Larkin ²⁶, d'Elwyn Elms ²⁷, ou de Vincent Wright ²⁸. L'avantage de cette démarche était de construire, sans a priori, une identité religieuse de la bourgeoisie catholique, telle qu'elle se présentait à nos yeux par le biais des archives. La recherche a donné lieu aux résultats suivants : soixante-deux catholiques, quarante-six « républicains » (anticléricaux, juifs et protestants). L'enquête s'est interdit toute conclusion en matière de proportion, dans la mesure où près de deux cent cinquante membres sur les trois cent soixante-cinq, c'est-à-dire 68 %, n'ont pas pu faire l'objet d'un traitement aussi poussé, faute d'archives, pour donner une indication, même légère, allant dans un sens ou dans l'autre. Nous pouvons en dégager plusieurs indicateurs, qui sont les étalons de

faire-part d'avis de décès (1870-1905) concernant des familles parisiennes ») et celles de Bibliothèque nationale de France (8-Ln1-77), complétées par les faire-part conservés dans les dossiers nominatifs numérisés de la base Léonore de la Légion d'honneur (voir le n. 21).

24. Cette base de données généalogiques, consultable en ligne à l'adresse <http://roglo.eu/roglo> [site consulté le 22 mars 2015], a été fondée par Daniel de Rauglaudre en 1998. Contenant aujourd'hui près de cinq millions d'entrées elle est gérée par des généalogistes confirmés, qui précisent avec rigueur leurs sources, et dont nous avons pu, quand c'était possible, constater toute la fiabilité. L'accès nous a été rendu possible par M. David Gaultier, que nous remercions très chaleureusement.

25. Arch. nat., 20040382/56-112.

26. M. LARKIN, *Religion, Politics and Preference in France since 1890 : La Belle Epoque and Its Legacy*, Cambridge, 1995 (The Wiles Lectures Given at the Queen's University of Belfast). Après avoir longuement tenté de distinguer les catholiques selon le degré d'importance du facteur confessionnel, l'auteur a décidé de s'intéresser aux catholiques pratiquants (« practising catholics »), par opposition aux seuls catholiques nominaux, définis par leur héritage social (« social package »). Seulement, ayant dû constater l'impossibilité de trouver des sources pour la pratique, il a renoncé à parler d'assidus à l'église (« church-going ») pour se concentrer exclusivement sur les anciens élèves des collèges libres, ce qui exclut un certain nombre de catholiques.

27. E. ELMS, « Le Conseil d'État, 1879-1914 », dans *Études et documents, Conseil d'État*, n° 45 (1993), p. 429-446 (article issu de sa thèse de doctorat soutenue en 1986 à l'université de Macquarie). Nous avons considéré ces résultats avec précaution. Pour l'auteur, le problème des catholiques est réglé très simplement en affirmant que la religion est « considérée par tous comme une affaire personnelle », citation de Pierre Legendre à l'appui (qui, dans son *Histoire de l'administration de 1750 à nos jours*, Paris, 1968, citée par l'auteur, n'évoque pas de près ou de loin les membres du Conseil d'État et parle de la laïcité en termes généraux).

28. V. WRIGHT, *Le Conseil d'État sous le Second Empire*, Paris, 1972 (Fondation nationale des sciences politiques. Travaux et recherches de science politique, 19), et *ibid.*, « L'épuration du Conseil d'État... ».

la foi des tièdes, et des réflexions sur les rapports entre religion et milieu social pour nourrir l'idée d'une « bourgeoisie de l'âme ».

Les indicateurs religieux

La foi des tièdes est appréhendée par une série de critères, qui pourraient être réunis dans une sorte de matrice, où chaque individu, dans la mesure où il a laissé des archives, serait passé au crible de ces indicateurs. C'est, avec toute l'imperfection mathématique qu'un tel modèle comporte, ce que nous proposerons à la fin de cette partie. Il ne s'agit pas de réduire des hommes à des équations — travers funeste pour l'historien, et *a fortiori* pour l'historien du fait religieux —, mais plutôt de proposer un modèle de construction d'une catégorie religieuse à partir des sources disponibles. Sans s'effrayer de la profondeur de la foi ou du mystère de l'âme, l'historien peut être doté des outils de compréhension d'une religion qui est considérée avant tout comme une manifestation sociale. Les critères de la matrice lui sont accessibles, et invitent à réfléchir aux modes d'expression de la religion catholique dans la bourgeoisie.

Le regard extérieur. C'est l'indicateur le plus courant, offert notamment dans les notices administratives ou les biographies *post mortem*, qui, selon Claire Lemerrier, présentent toujours les vies sous l'apparence d'une régularité factice²⁹. À l'occasion des nombreux éloges nécrologiques, nous croisons des « écrivains de race », comme le diplomate Georges Cogordan³⁰, des hommes exquis, des serviteurs de l'État, dont l'excellence mondaine et professionnelle colore toutes les notices. Même si on a plutôt à cœur d'honorer l'administrateur, certaines notices font place à l'exemplarité religieuse, comme la piété du président Georges Pichat exaltée par Gabriel Puaux à l'Académie des sciences morales³¹, ou le vice-président Charles Ballot, dont la figure de « penseur et de croyant » est louée par son collègue avocat Ernest Cartier³². Il nous manque alors l'envers balzacien des vies des grands bourgeois : les frasques du baron Hulot de Balzac — qui était conseiller d'État — sont proprement invisibles. Sans soupçonner nécessairement de tels écarts, l'historien doit garder en tête que le spectacle de la vie des hauts fonctionnaires reste une agréable vitrine. La parole des descendants elle-même est souvent tributaire d'une certaine politesse, et surtout d'une indécision sur la nature de leurs sentiments religieux. Les descendants ont souvenir d'une piété surtout portée par les femmes, d'un intérêt intellectuel des hommes pour les choses de la religion, et d'un attachement à la défense politique de l'Église. Pour ses petits-enfants, le grand-père reste un membre du Conseil d'État.

À l'exact opposé, on trouve le regard méfiant et soupçonneux du Gouvernement envers les catholiques, ennemis supposés du régime. Il est, par exemple, noté dans le dossier d'André Dejean qu'il accompagne sa mère à la messe³³. Mais, en examinant les dossiers du concours de l'auditorat et les archives de la préfecture de Police³⁴, on

29. Cl. LEMERCIER, « Liens privés et régulation de l'économie : la famille et l'institution (Paris, XIX^e siècle) », dans *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, t. 33 (2006), p. 23-53.

30. « M. Cogordan n'est pas seulement un diplomate consommé : c'est un écrivain de race, dont les travaux écrits avec un talent remarquable, sont conçus avec conscience et consultés avec fruit » (A. MEULEMANS, « M. Cogordan, agent et consul général de France au Caire », dans *La revue diplomatique*, t. 17 (1895), p. 2).

31. Gabriel PUAUX, *Notice sur la vie et les travaux de Georges Pichat (1867-1950)*, Paris, 1953.

32. E. CARTIER, *Charles Ballot (1818-1885) : notice biographique*, Paris, 1887, p. 10.

33. Arch. nat., 200040382/72, dossier Dejean.

34. Pour le concours de l'auditorat, voir Arch. nat., AL 5257 (dossier des candidats), 5259 (dossiers des candidats), 5260 (informations confidentielles sur les candidats) et 5275 (procès-

constate que les républicains, après l'épuration, n'accordent pas une importance capitale aux identités confessionnelles. Il reste les accusations de cléralisme que subissent les préfets, cléralisme qui doit se comprendre plutôt comme un comportement bienveillant envers le clergé local dénoncé par les républicains les plus radicaux que comme une prise de position vis-à-vis du régime³⁵. Notre recherche conduit à nuancer fortement les diverses idées de l'anticléralisme au sein de l'administration, notamment traduites par Jean-Pierre Machelon. Le Conseil d'État, dont on croyait le problème réglé par l'épuration, bien à tort du reste, ne fait pas l'objet d'une aussi grande attention que l'armée³⁶.

En revanche, le monde catholique ne mentionne jamais la présence des catholiques au Conseil d'État ; ils ne sont ni appelés comme secours, ni dénoncés comme des traîtres. Dans le fond, il n'étonne personne que des catholiques servent au Conseil, où ils sont à leur place, tant que leur foi reste discrète.

L'engagement. Comme nous le mentionnons, aucun engagement confessionnel n'est à remarquer parmi ceux qui nous avons désignés comme les « catholiques de gouvernement », c'est-à-dire la part des catholiques qui ne démissionnent pas et qui continuent à servir au sein de la haute assemblée. D'autres groupes de catholiques présents dans l'armée ou la diplomatie (et membres donc, de façon intermittente, du Conseil en service extraordinaire) transigent ou protestent ; ils ne font pas l'objet de notre attention ici. Ceux-là sont parfois investis dans les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul ou des œuvres diocésaines, qui ne sont pas du goût des autres membres catholiques du Conseil d'État. Ils ne supportent pas la contradiction avec la politique anticléricale du régime, qu'ils dénoncent en démissionnant, ou en se réfugiant dans les profondeurs d'une activité peu politique, comme l'armée ou la diplomatie. À l'inverse, les catholiques de gouvernement contribuent, de bien mauvaise grâce, à l'écriture de la législation anticongréganiste.

Les engagements sont toujours neutres, comme on le verra dans le cadre du monde réformateur. De plus, les œuvres ne sont pas l'apanage des catholiques : il existe une charité républicaine sinon maçonnique, à l'exemple de M^{me} Léon Béquet, femme d'un conseiller, qui « fait partie de ce milieu de républicains francs-maçons, laïcs, positivistes, [et qui] a largement contribué au développement du champ de l'assistance sous la Troisième République »³⁷. De même, l'intérêt intellectuel pour la religion ne dit rien de la confession de son auteur. Dans un contexte de lutte, le catholicisme attire autant ses amis que ses ennemis. On peut aussi bien trouver une *Vie de N. S. Jésus-Christ* du très fervent Edmond Bapst, ou une étude sur *L'Église et la Révolution* du franc-maçon Victor Chauffour. Le contexte conflictuel de l'élaboration des sciences religieuses, rappelé par Émile Poulat³⁸, le démontre. Ainsi, les indicateurs d'engagement sont réversibles et d'un maigre secours.

verbaux du jury). Les séries BA, GA, 1 W et 77 W des archives de la préfecture de Police ont été dépouillées à partir d'une liste de membres susceptibles de s'y trouver. Seul le dossier de Henri de Peyerimhoff a été repéré (BA 2000).

35. On trouve en effet des brochures accusatrices depuis les journaux locaux républicains dans les dossiers des préfets. Ces derniers s'en défendent plutôt mollement et ne sont jamais véritablement sanctionnés. Ils sont simplement mutés quand la situation politique semble trop instable. Sont les plus riches en la matière les dossiers d'Émile Cotellet (Arch. nat., F^{1b} I 157/33), d'Antoine Lagarde (Arch. nat., F^{1b} I 418 et 907) et de Maurice Berniquet (Arch. nat., F^{1b} I 440).

36. X. BONFACE, *L'armée, l'Église et la République (1879-1914)*, Paris, 2012.

37. V. DE LUCA et C. ROLLET, *La pouponnière de Porchefontaine : l'expérience d'une institution sanitaire et sociale*, Paris, 1999 (Logiques sociales), p. 14.

38. É. POULAT, « L'institution des sciences religieuses », dans J. BAUBÉROT (dir.), *Cent ans de sciences religieuses en France*, Paris, 1987 (Sciences humaines et religions).

Le milieu. Indicateur essentiel, la religion du milieu familial est celle qui se laisse le plus facilement apprécier. Elle correspond tout d'abord à une éducation : la religion de la mère est un critère d'importance — la « dévotion sévère » de la mère du président Faustin Hélie a eu, sans aucun doute, quelque influence sur son fils ³⁹. La scolarité au collège Stanislas, phénomène courant pour ces familles bourgeoises, même venues de province, peut être repérée dans les archives de l'école ⁴⁰. Le passage chez les frères en province est plus rarement mentionné : Henri de Peyerimhoff est élevé par les jésuites de Nancy, ceux de Lyon ont couvert les premières années du président Pichat, et les marianistes, celles d'Henry Hébrard de Villeneuve. Dès le Second Empire, la division entre l'enseignement public et l'enseignement confessionnel est significative ⁴¹.

L'empreinte religieuse et distinguée d'une famille peut être devinée par les nombreuses sœurs, cousines et tantes membres des congrégations de religieuses (mentionnées ès qualités dans les faire-part de décès), ou bien par la vocation des enfants, qui ne naît jamais d'un sol parfaitement neutre, comme le fils de l'ingénieur Octave Vacquier, qui devient prêtre. Il est de bon ton pour ces familles d'avoir un oncle qu'on appelle complaisamment « Monseigneur », comme dans la famille de Paulette d'Ambérieux des *Voyageurs de l'impériale* d'Aragon ⁴² : l'onction épiscopale est une indéniable source de prestige. Nous avons alors une idée de l'odeur de piété dans laquelle les hauts fonctionnaires sont élevés, et quels mécanismes de pression ou de conformisme familial sont à l'œuvre.

Ces indicateurs, rassemblés dans une matrice, n'ont pas tous la même force ou le même intérêt. Ils se cumulent parfois, ce qui permet de confirmer des intuitions. On peut prendre deux exemples d'acteur très présent dans les assemblées générales du Conseil. L'ancien député Louis Legrand révèle la nature de son milieu et de ses convictions non seulement par ses ouvrages conservateurs sur le mariage et ses interventions défendant les congrégations durant les assemblées générales, mais aussi par le fait que sa famille fasse distribuer du pain aux pauvres lors de ses funérailles, information rarement mentionnée dans les faire-part. René Marguerie, futur vice-président du Conseil d'État, a occupé des fonctions importantes à la direction générale des Cultes et est un contempteur sévère de la législation anticongréganiste, et il a, de surcroît, fait ses études au collège Stanislas.

Ce que la matrice révèle, c'est l'importance décisive du milieu pour les catholiques de gouvernement, empêchés de tout engagement explicite, contrairement aux catholiques traditionnels. Du reste, il serait peut être mal venu d'imputer à un devoir de réserve l'interdiction de certaines pratiques dont ces bourgeois n'ont peut-être pas le goût. Le but de ce modèle n'est pas de hiérarchiser les catholiques entre eux, ni même de distinguer les différentes nuances du catholicisme en présence, mais de comprendre ce qui structure un milieu. Il n'est nullement question d'un seuil de catholicité à partir duquel un membre pourrait être dit catholique, mais bien de la reconstitution d'une sociologie et d'une histoire familiale. Si l'historien est limité par l'indigence de ses sources, il doit bien constater, ce qui est un résultat probant de notre tableau, que la multiplication des indicateurs renforce la conviction non pas tellement de la foi d'un

39. F.-A. HÉLIE, *Notice biographique sur M. Faustin Hélie*, Caen, 1887.

40. M. Nicolas Lecervoiser, responsable des archives du collège Stanislas, met très obligeamment ses listes à la disposition des chercheurs.

41. Voir l'exemple souvent très intéressant de la ville de Rouen, dans J.-P. CHALINE, *Les bourgeois de Rouen : une élite urbaine au XIX^e siècle*, Paris, 1982.

42. L. ARAGON, *Les voyageurs de l'impériale*, [Paris], 1942. L'intrigue est située un peu avant la première guerre mondiale, mais sans plus de précision.

individu, mais de son insertion dans un milieu qualifié conjointement de catholique et de bourgeois. C'est la réunion de ces deux propriétés qui va maintenant occuper la dernière partie de notre réflexion.

Religion et milieu social

À partir du travail d'indicateur, il est possible d'associer une analyse sociologique de la bourgeoisie avec les manifestations sociales de la foi, pour saisir la nature de leur réunion, qui ne se résume pas à la simple association opportuniste de l'excellence religieuse à une stratégie bourgeoise. Dans ces quelques résultats, on peut comprendre une partie du cadre mental des membres catholiques du Conseil d'État grâce à l'analyse d'un milieu marqué par la religion. C'est aussi une façon de saisir les raisons de la discrétion religieuse. De cette façon, le catholicisme bourgeois n'apparaît pas nécessairement comme hypocrite ou insipide.

La province comme scène du spectacle religieux. On ne saurait comprendre les façons de penser des membres du Conseil d'État sans se rappeler qu'ils viennent tous, à de très rares exceptions près, de la province. On pourrait poursuivre utilement une réflexion sur le rôle des ancrages géographiques dans les comportements des hauts fonctionnaires en dressant une carte des origines de chacun. La femme du préfet de police Ernest Camescasse nous donne quelque idée de ce que signifie l'appartenance à une famille catholique dans le Nord de la France. Elle évoque le préfet son mari faisant la quête à l'église (alors qu'il semble peu familier des sacrements) ; y est présente « une partie adoptée par la haute société » ; la douairière dispose de « son prie-Dieu » ; on s'habille pour les « messes élégantes »⁴³. Les sorties de messe sont, comme à Paris, l'occasion d'un spectacle dont les toiles de Jean Béraud nous donnent une idée : on se met en habit pour figurer aux premiers rangs. Jean-Pierre Chaline, dans sa recherche sur les bourgeois de Rouen, pose lui aussi l'affichage de sa piété comme une démonstration de force⁴⁴. Cet affichage se double souvent d'une intense activité féminine. Malheureusement, les archives nous donnent peu l'occasion d'observer la vie des femmes des hauts fonctionnaires, sans doute très actives dans diverses œuvres, à la manière des femmes de la *conquête de Plassans* de Zola.

À Paris toutefois, les membres du Conseil d'État sont tenus à une discrétion plus grande. Les faire-part de décès nous en fournissent la démonstration. Pour conserver le même exemple, à Paris et pour le monde, dans l'annonce de son décès, Ernest Camescasse est mort « muni des sacrements de l'Église » ; on demande de prier pour lui. À Douai, dans les cercles proches, les sacrements deviennent ceux de « notre mère la sainte Église », des messes sont dites pendant quatre heures le matin en l'église, et on invite les ecclésiastiques de la paroisse à assister au convoi⁴⁵. Il y a bien une différence de pratiques entre la province et Paris ; les pratiques religieuses se plient à une certaine norme sociale, changeante selon les contextes et le public du faire-part.

Les catholiques d'élite : les rapports avec le clergé. La proximité avec les prêtres ou les religieux est un indicateur déterminant de la bourgeoisie catholique ; ils forment cette bonne société de « catholiques d'élite » qu'on voit s'épanouir dans les romans de Bernanos ou d'Anatole France, quand le châtelain se réunit avec l'évêque,

43. M^{me} CAMESCASSE, *Souvenirs. Douai au XIX^e siècle, salons parlementaires sous la III^e République*, Paris, 1924, p. 33-43.

44. J.-P. CHALINE, *Les bourgeois de Rouen...*, p. 271.

45. Bibl. nat. de France, Ln7, et Arch. nat., LH 429/86.

entourés de notables. L'enfance de Henri de Peyerimhoff se passe donc parmi les surpris, entre le directeur de conscience de sa mère, instruite d'une « rudesse pour tout ce qui n'obéit pas à la loi »⁴⁶ (on imagine la loi religieuse), ou son oncle jésuite, que Henri assiste à la messe après les promenades dans la forêt⁴⁷. Il est ainsi influencé par la « piété profonde qui se souhaitait persuasive »⁴⁸ de sa mère, qui l'emmène tous les matins à la messe, sans nécessairement de déplaisir pour le futur membre du Conseil.

Il faut voir dans cette proximité une « connivence des élites » qu'évoquent Catherine Grémion et Philippe Levillain⁴⁹. Les évêques, les prêtres instruits font partie du même monde que les bourgeois catholiques, et ils contribuent à fabriquer ensemble le même référent religieux. Celui-ci s'organise autour de l'idée que l'éducation des enfants doit d'abord être religieuse si elle veut être correcte, et que l'Église est un indéniable rempart contre les excès, et un instrument de régulation sociale. On voit bien, à travers ces deux exemples, que le milieu et la religion se nouent autour d'un même ensemble de valeurs et de vertus, parmi lesquelles figure la discrétion.

La sobriété des pratiques et les vertus. À une ou deux exceptions près, l'observance n'est pas un critère de définition de la bourgeoisie catholique. En tout premier lieu, car elle est difficile à mesurer, il n'y a guère que les documents privés fournis par les descendants pour nous en instruire, comme les lettres du comte Mathéus à son fils⁵⁰. C'est ici que le catholicisme bourgeois se rapproche du catholicisme libéral, à propos duquel nous avons quelques réserves pour définir notre échantillon⁵¹. Les bourgeois, « hommes de juste milieu et de sage raison », éprouvent un certain mépris pour la « piété ultramontaine, les dévotions abusives, les prophéties et les miracles »⁵². Ainsi, leur piété est, comme celle du président Pichat, « sans ostentation »⁵³. C'est celle qui se réfugie le soir au pied du lit, à l'exemple du président Hélié, qui avait pris pour habitude d'y prier⁵⁴. C'est sans doute pourquoi nous n'avons

46. H. DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE, *Souvenirs (1871-1953)*, Montpellier, s. d., p. 39.

47. *Ibid.* p. 70.

48. *Ibid.*

49. C. GRÉMON et Ph. LEVILLAIN, *Les lieutenants de Dieu : les évêques de France et la République*, Paris, 1985 (L'espace du politique), p. 341.

50. Le comte Mathéus n'est pas compris dans nos catholiques de gouvernement, mais sa correspondance exceptionnellement fournie par son petit-fils M. Frédéric Mathéus mérite d'être citée : « Je t'en supplie, communique toutes les fois que tu le pourras. Ne sois pas scrupuleux. Tu n'as certainement pas besoin de te confesser. Ne le fais que quand tu en auras l'occasion et la possibilité, mais communique toutes les fois que ce sera possible. Nous le faisons tous pour toi tout le temps, mais ce n'est pas tout à fait la même chose » (lettre du comte Eugène Mathéus à son fils Pierre, 14 mai 1918). Dans le reste de la correspondance, le comte Mathéus dit prier pour son fils, et remercie Dieu d'avoir permis de le protéger de la mort et d'avoir sauvé la France.

51. Elles tiennent notamment à son caractère trop large : le catholicisme libéral ne couvre pas uniquement les catholiques républicains, s'il est vrai, comme l'affirme Marcel Prélot, que « si tous les ralliés sont des libéraux, tous les libéraux ne sont cependant pas des ralliés » (M. PRÉLOT, *Le libéralisme catholique*, Paris, 1969 (Coll. U. Idées politiques), p. 275). Nos réserves sont également liées au relatif flou qui entoure le rapport des libéraux avec l'État et l'Église. Le gallicanisme très affirmé de nos conseillers d'État ne s'intègre pas tout à fait dans ces catégories. Nous n'avons pas pu, faute de temps, développer cette idée dans cet article, mais une littérature importante permet de se donner une idée de cette notion d'histoire religieuse : voir G. WEIL, *Histoire du catholicisme libéral en France (1828-1908)*, Paris, 1909, et *Les catholiques libéraux au XIX^e siècle : actes du colloque international d'histoire religieuse de Grenoble (30 septembre-3 octobre 1971)*, Grenoble, 1975 (Coll. du Centre d'histoire du catholicisme).

52. J. GADILLE et J.-M. MAYEUR, « Les milieux catholiques en France : continuité et diversité d'une tradition », *ibid.*, p. 203.

53. G. PUAUX, *Notice sur la vie et les travaux de Georges Pichat...*, p. 5.

54. F.-A. HÉLIE, *Notice biographique sur M. Faustin Hélié...*, p. 4.

trouvé aucune trace des catholiques de gouvernement dans les archives des sociétés d'adoration ou dans celles des œuvres des paroisses chics de Paris.

Cette réserve n'est pas nécessairement le signe d'une insincérité mais doit se rapporter, là encore, à des usages sociaux. La religion du bourgeois se veut rationnelle pour se distinguer du « menu peuple », selon Groethuysen⁵⁵. Le bourgeois n'a pas le goût des directeurs de conscience — ce serait plutôt pour sa femme —, il entend rester l'homme libre qu'il est dans le monde. Il s'affirme à la fois supérieur aux superstitions du peuple, qui, pour être sanctifié par l'Évangile, n'en est pas nécessairement meilleur à ses yeux, et aux usages prescripteurs de certains curés. Il existe naturellement des nuances dans le degré d'observance, mais un habitus commun se dégage sans doute comme un héritage de « l'esprit fort » de l'époque moderne.

Sa religion s'exprime en réalité dans des vertus qui sont les manifestations de son honorabilité. Le fils de Faustin Hélie évoque une vie « sobre, laborieuse et réglée »⁵⁶, et très souvent les éloges insistent sur la générosité des membres du Conseil d'État. S'il est possible de mesurer la foi par les vertus, alors on peut trouver quelques indices d'une religion catholique dans les mérites spécifiques des hauts fonctionnaires catholiques, et il est possible que la bourgeoisie « mérite le ciel par une vie de tous les jours, bien rangée et bien remplie »⁵⁷.

La religion dans le monde du droit. Il est indispensable de comprendre un paradoxe chez ces élites qui illustrent « l'empire du droit », selon Peyerimhoff⁵⁸ : s'ils sont des hommes formés et pensant par le droit, ils font tout pour cacher cette expertise sous les apparences de l'honnête homme, soucieux de l'état de la société et amateur d'arts et de lettres. Ils ne se représentent jamais comme des techniciens mais bien comme des hommes qui ont une conscience aiguë de leur responsabilité.

Droit et religion ont pourtant partie liée dans leur engagement pour le monde réformateur⁵⁹. L'usage de termes techniques et juridiques n'est qu'un moyen de laïciser, donc de dissimuler, des valeurs religieuses. Cette opération rend acceptable, à leurs yeux ou à ceux du Gouvernement, un certain type d'engagement. L'exemple de la Société des visiteurs est particulièrement topique. Fondée en 1896 par André Spire et René Bazin, elle est composée de nombreux membres du Conseil d'État⁶⁰. René Bazin, persuadé de « l'éminente dignité des pauvres », entend créer une association sur le modèle de la société de Saint-Vincent-de-Paul, dont il a fréquenté une conférence au collège Stanislas. On assiste au sein de la Société des visiteurs à un mélange intéressant entre une inspiration évangélique laïcisée par son fondateur, qui aurait perdu la foi, et une exigence scientifique et technique : la Société, pour combattre la pauvreté, doit d'abord la connaître. C'est donc au pauvre « récupérable » que cette société s'adresse,

55. B. GROETHUYSEN, *Origines de l'esprit bourgeois...*, p. 31.

56. F.-A. HÉLIE, *Notice biographique sur M. Faustin Hélie...*, p. 10.

57. B. GROETHUYSEN, *Origines de l'esprit bourgeois...*, p. 202.

58. La nature de ce milieu est essentiellement juridique. Henri de Peyerimhoff présente ainsi la famille de sa femme, les Méplain : « Ils s'étaient, comme on eût fait au XVIII^e siècle, partagés à Moulins l'empire du droit » (H. DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE, *Souvenirs...*, p. 91).

59. Christian Topalov décrit le monde réformateur comme une « nébuleuse », s'interdisant ainsi de voir dans celui-ci un ensemble construit historiquement (Chr. TOPALOV, « Les "réformateurs" et leurs réseaux : enjeux d'un objet de recherche », dans ID. (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, 1999 (Civilisations et sociétés, 98), p. 13).

60. Voir l'étude de S. DAB, « Bienfaisance et socialisme au tournant du siècle : la Société des visiteurs (1898-1902) », *ibid.*, p. 225. Nous nous référons surtout ici à nos propres analyses des assemblées générales de la Société, ainsi que du récit de la vie de René Bazin qu'en fait A. SPIRE, *Souvenirs à bâtons rompus*, Paris, 1961 (Présences du judaïsme).

et ses assemblées générales témoignent d'une tension entre la hauteur des sentiments qui l'inspirent et la nécessité d'une gestion rationnelle des pauvres qu'elle entend secourir.

On constate donc le caractère implicite de la référence religieuse, renouvelée à travers une charité devenue « scientifique ». On pourrait avancer l'hypothèse que la bourgeoisie catholique, consciente de ses responsabilités au regard de la société, qui exprime ses valeurs dans le langage de la technique et du droit qui est le sien, est une figure de proue de la sécularisation.

Le sentiment religieux s'intègre pourtant, d'une certaine façon, dans ce monde du droit, comme si sa douceur pouvait atténuer quelque peu la rigueur des principes juridiques. Selon le fils de Faustin Hélie, le grand pénaliste devenu vice-président du Conseil d'État en 1879 n'a pas abandonné les « sentiments chrétiens », qui sont lisibles à travers son œuvre de juriste ⁶¹. La « profonde tendresse de cœur » ⁶² de l'avocat Charles Ballot, successeur immédiat d'Hélie, n'est peut être pas sans lien avec son métier d'avocat. La religion est, à nouveau, reconnaissable à ses vertus.

La religion comme barrière et comme niveau

Les vertus sont apparues en effet comme les manifestations à la fois discrètes et prononcées de la religion des membres du Conseil d'État. C'est une clé pour comprendre la bourgeoisie de l'âme, c'est-à-dire pour lever la possible contradiction entre le bourgeois et sa foi. Groethuysen le décrit, avec un esprit polémique que l'historien ne saurait reprendre à son compte : le bourgeois a édifié son propre règne moral, celui d'une « morale de bon sens dans laquelle le bourgeois se trouvera chez lui et reconnaîtra partout les préceptes dont il pourra faire son profit » ⁶³. Autrement dit, la sanctification des valeurs moyennes, toujours pour suivre Groethuysen, constitue la racine même du catholicisme bourgeois. C'est l'esprit d'une religion où le bourgeois, en tant que serviteur de la société et gardien de l'ordre social, accomplit un devoir saint. C'est, semble-t-il, le fond des représentations que le catholicisme bourgeois met lui-même en scène.

Notre recherche a mis en valeur une relation étroite entre la religion et le service de l'État. Jean-Pierre Chaline nous aide à comprendre pourquoi la bourgeoisie a abandonné le voltairisme du début du XIX^e siècle : en tant qu'héritiers de dynasties désormais installées, les hauts fonctionnaires ont le sentiment d'un devoir envers la société, qu'ils couronnent par leur capital économique et culturel. La prosopographie l'a montré : la puissance des membres du Conseil d'État est reçue et non obtenue. C'est pourquoi le service apparaît comme une activité noble par excellence. Il ne s'agit pas uniquement d'un conformisme social, mais aussi de l'idée que le service est une notion religieuse. Sans trop s'égarer dans les hypothèses, on peut faire remonter la généalogie de cette notion au Moyen Âge, où, comme l'explique Jacques Dalarun pour les ordres religieux, « gouverner, c'est servir » ⁶⁴. De même, Ernst Kantorowicz explique que l'apparition des juristes comme corps professionnel s'est faite de façon

61. F.-A. HÉLIE, *Notice biographique sur M. Faustin Hélie...*, p. 4.

62. E. CARTIER, *Charles Ballot...*, p. 10.

63. B. GROETHUYSEN, *Origines de l'esprit bourgeois...*, p. 201.

64. Jacques Dalarun montre que, dans le modèle de gouvernance des ordres religieux, le gouvernement est d'abord conçu comme un service, une charge ou un sacerdoce. Il y voit une filiation possible avec le modèle démocratique (J. DALARUN, *Gouverner c'est servir : essai de démocratie médiévale*, Paris, 2012).

analogue à un corps de prêtres ; il cite ainsi un répertoire de termes juridiques du XII^e siècle : « Il y a des choses saintes qui sont humaines, et telles sont les lois ; et il y a d'autres choses saintes qui sont divines, et telles sont celles qui relèvent de l'Église. Et parmi les prêtres, certains sont des prêtres divins, comme les *presbyteri*, d'autres sont des prêtres humains, comme les magistrats, qui sont appelés prêtres parce qu'ils dispensent des choses saintes, c'est-à-dire les lois ⁶⁵. » Le droit a donc quelque chose de vraiment saint, en vertu de son rapport avec l'ordre, qui est toujours, selon la doctrine catholique réaffirmée à la fin du siècle par Léon XIII, d'institution divine. Il serait comme un lien entre l'identité bourgeoise et la religion catholique, il explique la persévérance des catholiques au sein de l'État républicain et leur indispensable adhésion au monde tel qu'il est.

Pour résumer et justifier notre proposition méthodologique, nous voudrions reprendre les termes de l'étude fondatrice d'Edmond Goblot ⁶⁶, qui consiste à présenter la religion comme barrière et comme niveau. Goblot explique la confusion troublante entre la discrétion et le désir de se distinguer : « Toute démarcation sociale est à la fois *barrière et niveau*. Il faut que la frontière soit un escarpement, mais qu'au-dessus de l'escarpement, il y ait un plateau ⁶⁷. » Nous avons déjà les termes pour transposer la religion dans ce schéma : la démarcation serait une religion excellente moralement et sans superstition populaire, tandis que le plateau serait la sobriété des pratiques. Il y a, comme le dit Goblot, un déchirement chez le bourgeois : il ne veut pas être du peuple, car c'est ce qui fonde l'identité de sa classe, mais il entend conserver une mesure qui est non seulement la marque de son éducation, mais aussi la garantie d'égalité entre tous les membres de son milieu.

C'est pourquoi l'indicateur central du catholicisme bourgeois est à chercher non pas dans une pratique qui distinguerait le catholique fervent des autres, mais dans la famille et le milieu qui transmettent les valeurs que nous venons d'indiquer. Il faut voir dans la discrétion non pas la pauvreté de la religion bourgeoise, mais le sens même de sa foi. C'est parce que le monde bourgeois est d'abord un monde d'apparence que sa religion est mondaine et se présente comme un spectacle. Et c'est parce que « vivre bourgeoisement, c'est, avant tout, faire donner à ses enfants une éducation bourgeoise » ⁶⁸ que nous estimons qu'une éducation religieuse et tout ce qu'elle implique est la plus à même de faire voir à l'historien le catholicisme bourgeois.

Il ne s'agit nullement d'écraser les individus sous un déterminisme social étouffant, mais de supposer que l'appartenance à un milieu informe des façons de penser et d'agir. Ces propos ne sont pas sans importance : toutes les valeurs que nous avons évoquées, nous les retrouvons traduites en questions juridiques dans les débats des assemblées générales. On a, par exemple, pu y lire un gallicanisme administratif qui est décrit par Bruno Neveu comme le privilège d'une bourgeoisie catholique « profondément sincère et orthodoxe qui s'est réconciliée avec le siècle » ⁶⁹, et qui défend l'Église tout en la contrôlant. La défense des congrégations non pas en tant que telles,

65. E. H. KANTOROWICZ, « La royauté médiévale sous l'impact d'une conception scientifique du droit », dans *Politix*, t. 8 (1995), p. 5-22, aux p. 16-17.

66. Le livre d'Edmond Goblot, initialement publié en 1925, est réédité en 2009 par Bernard Lahire, qui y voit l'une des « œuvres majeures qui ont exercé une influence souterraine sur la sociologie française de l'éducation et de la culture des années 1960 et 1970 » (E. GOBLOT, *La barrière et le niveau : étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris, 2010 (Le lien social) [éd. orig. Paris, 1925 (Bibl. de philosophie contemporaine)]).

67. *Ibid.*, p. 7.

68. *Ibid.*, p. 21.

69. Br. NEVEU, « Pour une histoire du gallicanisme administratif de l'an IX à nos jours », dans *Administration et Église, du Concordat à la séparation de l'Église et de l'État*, Genève/Paris,

mais comme des organismes juridiques dotées d'une vie qui résiste à l'arbitraire gouvernemental, représentantes de la vie de l'Église et de sa liberté, a illustré cet attachement à certains principes. Il aurait été parfaitement impossible de comprendre quoi que ce soit aux débats de l'assemblée générale sans rapporter la parole des conseillers d'État à leur milieu et à ses valeurs. Il ne s'agissait pas de comprendre quelle belle âme était offusquée par la virulence de la lutte anticléricale, mais de comprendre dans quel répertoire de valeurs les membres du Conseil pouvaient puiser pour s'exprimer juridiquement sur une question politique. La foi des tièdes s'est donc exprimée pour cette question dans toute son ampleur, et elle permet de relire, sous certains aspects du droit, la question de la querelle congréganiste, qui ne se résume pas à un affrontement entre l'offensive laïque et le monde intransigeant.

On pourrait enfin objecter que l'âme bourgeoise est un triste outil pour l'historien, qui réduit des acteurs à leur origine, comme si leur liberté était enchaînée par des liens invisibles. Il serait également possible de nous reprocher de réduire la beauté d'un sentiment à une convention. Tout au contraire, l'historien de la foi des tièdes ne nie pas la grandeur de la foi, mais la met entre parenthèses pour étudier des pratiques sociales et des manifestations mondaines dans une approche globale. Quant à l'efficacité d'un indicateur fondé principalement sur le milieu, un œil sceptique pourrait constater qu'Émile Combes a été élevé au séminaire, ou, pire encore, qu'André Gide a connu les rigueurs protestantes de l'École alsacienne. Pourtant, rien ne s'est parfaitement perdu chez l'un comme chez l'autre. N'est-ce pas Gide qui écrivait dans son *Journal*, dans les dernières années d'une vie, il est vrai, peu pieuse : « Je ne suis qu'un petit garçon qui s'amuse — doublé d'un pasteur protestant qui l'ennuie »⁷⁰ ?

Antoine PERRIER,
Institut d'études politiques de Paris.

1987 (École pratique des hautes études. IV^e section, 5. Hautes études médiévales et modernes, 58), p. 80.

70. A. GIDE, *Journal : une anthologie (1889-1949)*, éd. P. SCHNYDER, [Paris], 2012 (Coll. Folio, 5369).

